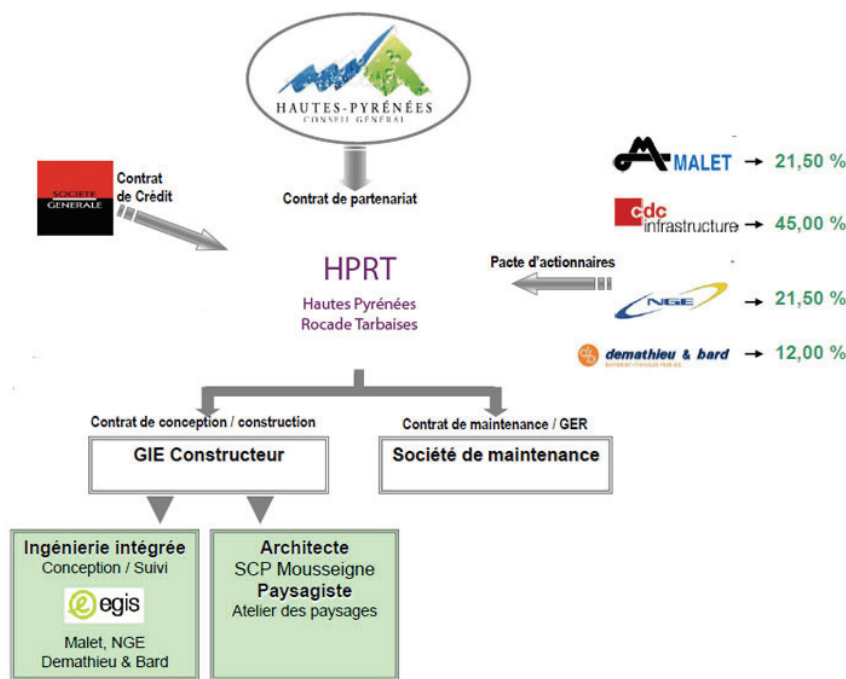


Le 8 juillet 2010, le Conseil général des Hautes-Pyrénées a attribué au groupement d'entreprises Malet (mandataire), NGE, demathieu & bard et CDC Infrastructure, le contrat de partenariat public privé (PPP) pour l'achèvement du contournement routier de Tarbes.

Le coût total de l'investissement s'élève à 38,5 M€. Le contrat de PPP prévoit non seulement la conception et la réalisation du projet, mais également son financement, son entretien et sa maintenance pendant 20 ans, en échange du paiement à HPRT d'un loyer annuel par le département. L'utilisation de cette rocade sera donc gratuite pour les usagers. La Société Générale accompagnera le groupement pour la mise en place du financement.



Le contournement routier de Tarbes achevé

Ce projet d'infrastructure permettra de terminer le contournement de la ville de Tarbes dans moins de trois ans (15 mois pour achever les études détaillées et les procédures règlementaires, et 20 mois de travaux). Les 6,4 km de voies sont répartis en deux sections : le doublement sur 1,7 km de l'actuelle rocade ouest de Tarbes et la réalisation de la rocade nord-ouest en voies neuves sur 4,7 km. Le projet compte 7 ouvrages d'art, dont le franchissement de l'Echez et deux passages en tranchée de 150 mètres à 200 mètres.

Un projet inscrit dans la vie économique locale

Ce projet rassemble des entreprises disposant d'un fort ancrage régional : Malet, mandataire du groupement, est ainsi une société de travaux routiers implantée à Tarbes. NGE et Demathieu & Bard disposent chacun d'une direction régionale qui rayonne sur le département de Hautes Pyrénées. Le groupement s'est engagé en outre à sous-traiter au moins 15% des travaux à des PME, artisans et fournisseurs locaux.

Un projet intégrant les critères du développement durable

La rocade de Tarbes répondra à des exigences d'intégration paysagère et d'éco-conception (produits de recyclage, ressources locales, faible émission de carbone, etc). En conformité avec les objectifs de la loi sur l'eau, le projet prendra également en compte les caractéristiques hydrauliques spécifiques à la région (eaux souterraines et eaux superficielles de l'Echez). Enfin les couches de roulement choisies amélioreront le confort des automobilistes et auront pour objet de réduire pour les riverains les nuisances sonores.